



Ma tranquillité d'esprit, c'est du **sérieux!**



Groupe 

VR5-04-09

Visitez-nous au [www.groupeppp.com](http://www.groupeppp.com)

ou appelez-nous au **1 800 463-4436** pour une démonstration de notre savoir-faire.

Groupe



1165, boulevard Lebourgneuf, bureau 250  
 Québec (Québec) G2K 2C9  
 Téléphone : 418 623-8155 / 1 800 463-4436  
 Télécopieur : 418 623-6145  
[www.groupeppp.com](http://www.groupeppp.com)





Groupe PPP...  
**Solidité et fiabilité!**


Depuis plus de 28 ans, **Le Groupe PPP** conçoit développe et propose des plans de garanties supplémentaires pour les automobiles, les véhicules récréatifs et les véhicules de loisir.

**Avantages appréciables pour un voyage apprécié**


En optant pour une garantie supplémentaire pour véhicules récréatifs du Groupe PPP, vous pourrez prendre la route des vacances l'esprit en paix. Vous savez que vous ne serez pas laissé à vous-même, si un bris mécanique survenait. Des avantages fort appréciés en de telles circonstances!


 **Procédure simplifiée**  
 Avant de procéder à la réparation d'une pièce couverte, il suffit simplement de communiquer avec le Groupe PPP pour obtenir une approbation préalable. C'est tout.


 **Location d'un véhicule**  
 Si votre véhicule récréatif est immobilisé plus d'une journée pour la réparation d'une pièce couverte, nous assumons les frais de location d'un véhicule récréatif ou d'un autre véhicule, jusqu'à concurrence de 40 \$ par jour (maximum 7 jours). Certaines conditions s'appliquent.


 **Protégé même si vous voyagez**  
 Voyagez sans tracas, car peu importe où vous vous trouvez, au Canada et aux États-Unis continentaux, vous serez protégé par votre garantie pour véhicules récréatifs du Groupe PPP, si un bris mécanique


d'une pièce couverte survenait. Un simple coup de fil à notre centre d'appels pour faire autoriser la réparation et le tour est joué. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

 **Unité mobile de réparation**  
 Si votre véhicule récréatif est installé en permanence et ne peut être déplacé pour être réparé, nous assumons les frais de déplacement d'une unité mobile d'un réparateur autorisé, jusqu'à concurrence de 75 \$ plus taxes par réparation pour la réparation d'une pièce couverte. Certaines conditions s'appliquent.

 **Valeur ajoutée**  
 Possibilité de transférer, à un autre acquéreur, la protection supplémentaire en vigueur pour votre véhicule récréatif, moyennant des frais minimes de 75 \$ (plus taxes), si votre garantie répond aux exigences prescrites par le Groupe PPP. Cela ajoute de la valeur à votre véhicule récréatif.

 **Frais d'hébergement et de repas**  
 Les frais d'hébergement et de repas sont remboursés jusqu'à concurrence de 75 \$ par jour pour un maximum de 5 jours lorsque le véhicule récréatif est hors d'usage pour plus d'une journée et sous certaines autres conditions.

 **La perte de nourriture**  
 Lors d'un bris mécanique d'une pièce couverte du réfrigérateur ou du congélateur, les coûts de remplacement de la nourriture sont remboursés jusqu'à concurrence de 50 \$.

 **Présence continue confirmée**  
 Pour toute urgence, nous sommes disponibles 7 jours sur 7.

Exclusions : La présente garantie supplémentaire ne s'applique pas aux véhicules récréatifs utilisés pour le transport public et aux véhicules récréatifs de police, de taxi, d'ambulance, de lutte contre l'incendie, de déneigement et de remorquage. L'information contenue dans le présent dépliant est à titre informatif et ne peut d'aucune façon servir à modifier les termes et conditions du contrat de service.

## Une protection rassurante...

La garantie supplémentaire pour véhicules récréatifs du **Groupe PPP** vous protège contre les frais engagés à la suite d'un bris aux pièces couvertes de votre véhicule récréatif.

## ... et adaptée à vous!

La garantie pour véhicules récréatifs du Groupe PPP couvre la majorité des véhicules récréatifs :

- tente-roulotte, roulotte, roulotte à selette ayant moins de 13 ans
- motorisé classe A, B ou C ayant moins de 10 ans et ayant parcouru moins de 160 000 km

Si votre véhicule récréatif respecte ces exigences, nous pouvons le couvrir :

- pour une durée variant de 3 mois à 7 ans sur les tentes-roulottes, les roulottes ou les roulottes à sellette
- pour une durée allant de 3 mois à 7 ans et pour une limite de kilométrage de 5 000 à 120 000 km sur les motorisés.

Le plan de protection que vous choisirez (parmi les 3 plans offerts ci-contre) entre en vigueur dès la date de signature du contrat et, dans le cas d'un motorisé, s'additionne au kilométrage déjà parcouru par votre véhicule récréatif.

## Une question de franchise!

Plusieurs franchises s'offrent à vous pour les plans 1 et 2, même celle de 0 \$. Le plan 3 offre une franchise unique à 250 \$. Nous assumerons les coûts des réparations moins le montant de la franchise choisie.

## Nos plans de protections adaptés à vos besoins!

COUVERTURE DES COMPOSANTES	GARANTIE		
	PLAN 1	PLAN 2	PLAN 3
1. CUISINIÈRE	🚐	🚐	🚐
2. RÉFRIGÉRATEUR	🚐	🚐	🚐
3. SYSTÈME DE PROPANE	🚐	🚐	🚐
4. SYSTÈME D'EAU FRAÎCHE	🚐	🚐	🚐
5. SYSTÈME D'ÉVACUATION	🚐	🚐	🚐
6. SYSTÈME D'EAU CHAUDE	🚐	🚐	🚐
7. SYSTÈME DE CHAUFFAGE	🚐	🚐	🚐
8. AUVENT RÉTRACTABLE	🚐	🚐	🚐
9. CONVERTISSEUR DE COURANT	🚐	🚐	🚐
10. ESSIEU ET ROULEMENT	🚐	🚐	🚐
11. CLIMATISEUR CENTRAL/ UNITÉ DE TOIT ET VENTILATION	🚐	🚐	🚐
12. FREINS	🚐	🚐	🚐
13. CRICS ET EXTENSIONS MOBILES		🚐	🚐
14. ACCESSOIRES DE LUXE		🚐	🚐
15. SYSTÈME ÉLECTRIQUE AUXILIAIRE		🚐	🚐
16. MOTEUR (ESSENCE, DIESEL)			🚐
17. TURBO			🚐
18. SURCOMPRESSEUR			🚐
19. TRANSMISSION (AUTOMATIQUE)			🚐
20. TRACTION AVANT			🚐
21. DIFFÉRENTIEL (AVANT ET ARRIÈRE)			🚐
22. DIRECTION AVANT			🚐
23. FREINS			🚐
24. SYSTÈME D'ALIMENTATION DE CARBURANT			🚐
25. ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE			🚐
26. ÉLECTRICITÉ			🚐
27. SUSPENSION AVANT			🚐
28. SUSPENSION ARRIÈRE			🚐
29. CLIMATISEUR			🚐
30. SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT			🚐

PLAN 1 - PLEIN AIR (1 à 12)

PLAN 2 - CARAVANE (1 à 15)

PLAN 3 - MOTORISÉ (1 à 30) franchise 250 \$

### PLAN 1 - PLEIN AIR (1 à 12)

- Cuisinière** : Brûleurs, valve et thermostat, thermocouple, panneau de contrôle, raccord et connexion, moteur électrique de la hotte.
- Réfrigérateur** : Thermostat, condenseur, thermocouple, brûleur, valves et connecteurs, démarrage électronique, circuits imprimés, compresseur.
- Système de propane** : Canalisation, soupape de sûreté, régulateurs, jauge.
- Système d'eau fraîche** : Plomberie, réservoirs, pompes, canalisations, joints et connecteurs.
- Système d'évacuation** : Plomberie, réservoir, pompes, canalisations, système d'évacuation : toilette, douche, lavabo, joints et connecteurs, valves, joints d'évacuation.
- Système d'eau chaude** : Réservoir, brûleur, thermostat, thermocouple, relais électronique, interrupteur électrique, soupape de sûreté.
- Système de chauffage** : Moteur du ventilateur, brûleur, joints et connecteurs, relais démarreur, démarrage électronique, circuits imprimés.
- Auvent rétractable** : Quincaillerie de l'assemblage, ressort de rappel, moteur électrique, interrupteur.
- Convertisseur de courant** : Convertisseur, panneau de contrôle, circuits imprimés, moteur du ventilateur, relais électriques, régulateur de tension.
- Essieu et roulement** : Essieu, roulement de roues, moyeux de roues.
- Climatiseur central/unité de toit et ventilation** : Compresseur, évaporateur, condenseur, relais, thermostat, moteur du ventilateur, bandes chauffantes, circuits imprimés.
- Freins** : Récepteur de freinage électrique, aimants.

### PLAN 2 - CARAVANE (1 à 15)

- Crics et extensions mobiles** : Pompe, canalisation, joints d'étanchéité de la pompe et de la canalisation, interrupteurs manuels, moteurs électriques de l'extension, câble de l'extension, mécanisme manuel, crics hydrauliques, valve de contrôle, crics électriques, niveaux électriques, circuits imprimés.

- Accessoires de luxe** : Machine à glaçons, congélateur, aspirateur central, thermo-pompe, foyer électrique, compacteur de déchets, caméra et moniteur de recul, détecteur fumée et de monoxyde, moteurs électriques et engrenages du marchepied, chaîne stéréophonique (sauf haut-parleurs), lecteur CD, moteur électrique de l'antenne, mécanisme manuel de l'antenne de télévision, micro-ondes, lave-vaisselle, laveuse/sècheuse (sauf courroies et boyaux), téléviseur, lecteur DVD, prise de courant.

- Système électrique auxiliaire** : Bloc-cylindres, culasse et pièces internes (gaz, diesel et propane) démarreur, générateur (ensemble), interrupteurs, circuits imprimés, pompe de carburant, régulateur de tension, panneaux solaires.

### PLAN 3 - MOTORISÉ (1 À 30)

- Moteur (essence, diesel)** : Bloc-cylindres et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées: vilebrequin, coussinets de paliers, pistons, segments, bielles, coussinets d'arbre à cames, arbre à cames, coussinets d'arbre à cames, culasse, soupapes, guide de soupapes, ressorts de soupapes, culbuteurs, tiges de poussoirs, poussoirs hydrauliques, couvercle avant, chaîne de distribution et pignons, courroie de distribution et pignons, collecteur d'admission, roues dentelées, arbres de contrepoids, amortisseur de vibration, couvercles de soupapes, carter d'huile, pompe à huile, supports de moteur, pompe à eau, joints d'étanchéité et bagues du moteur, système de freinage JACOB, jauge à température, jauge à pression d'huile, jauge à air.

- Turbo** : Carter, pièces internes, soupapes du turbocompresseur, détecteurs et contrôle électronique du turbocompresseur, joints d'étanchéité et bagues du turbo.

- Surcompresseur** : Carter, toutes les pièces internes, soupapes de dérivation, refroidisseur intermédiaire, joints d'étanchéité et bagues du surcompresseur.

- Transmission (automatique)** : Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées: pompe à huile, boîtier de soupapes, convertisseur de couple, modulateur à dépression, régulateur, arbre principal, embrayage, bandes, tambours, jeux d'engrenage, roulements internes, coussinets, bagues d'étanchéité interne, supports de transmission, éléments de commande électronique de la transmission automatique, joints d'étanchéité et bagues de la transmission, refroidisseur à transmission.

- Traction avant** : Boîtier de transmission finale et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : boîtier porteur, jeux d'engrenage, chaîne et pignons, roulements internes, coussinets, supports du boîtier, joints homocinétiques, soufflets des cardans, joints universels, joints d'étanchéité et bagues de la traction avant.

- Différentiel (avant et arrière)** : Carter et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : boîtier porteur, jeux d'engrenage, roulements internes, coussinets, ensemble d'embrayage autobloquant interne, arbres d'essieu, joints universels, support d'arbre de transmission, arbres de transmission, joints d'étanchéité et bagues du différentiel.

- Direction avant** : Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : ensemble de soupape de direction à crémaillère, axe de secteur denté, coussinets et montant de crémaillère, capteur de vitesse, pompe de servo-direction et poulie, réservoir de liquide, axes principales et intermédiaire de direction, biellettes de direction, bras de renvoi, canalisations, refroidisseur de servo-direction, joints d'étanchéité et bagues de la direction avant.

- Freins** : Maître-cylindre, servofreins, cylindres de roues, compensateur de freinage, étriers de freins à disque, pistons, joints d'étanchéité et bagues, système antiblocage de freins (ABS), compresseur à air, régulateur, valves de pression.

- Système d'alimentation de carburant** : Pompe à carburant, injecteur, pompe d'injection, distributeur d'injection, canalisation, pompe à dépression, capteurs, sonde thermique, module électronique.

- Allumage électronique** : Module électronique de l'allumage, éléments électroniques de l'allumage, bobine d'allumage (coil).

- Électricité** : Alternateur, régulateur de voltage, démarreur, solénoïde du démarreur, moteur d'essuie-glace avant module de délai, pompe de lave-glace avant, interrupteurs: d'essuie-glace avant, du dégivreur arrière, des lève-glaces électriques, des lumières, du ventilateur de la chaufferette, des clignotants, du verrouillage des portières, des sièges électriques, du régulateur de vitesse, activateur de verrouillage des portières, servo du régulateur de vitesse, module du régulateur de vitesse, moteur des lève-glaces électriques, moteur et engrenage de réglage de sièges électriques, moteur miroir électrique, résistance de chaufferette, tensionneur de la serpentine.

- Suspension avant** : Rotules, bras de suspension supérieurs et inférieurs, fusée de roulement, roulements de roues, système de compresseur à air, coussin à air, canalisation.

- Suspension arrière** : Rotules, bras de suspension supérieurs et inférieurs, fusée de roulement, roulements de roues, système de compresseur à air, coussin à air, canalisation.

- Climatiseur** : Compresseur, embrayage du compresseur, condenseur, évaporateur (si ces pièces ont été installées par le fabricant ou sont des pièces d'origine), tube à orifice, canalisation, accumulateur, déshydrateur, interrupteurs de haute et de basse pression, gaz réfrigérant (lors d'une réparation couverte).

- Système de refroidissement** : Radiateur du moteur (sauf par corrosion), radiateur de la chaufferette, moteur du ventilateur du radiateur, embrayage hydraulique du ventilateur, système de chauffage à l'antigel.

## Important

Les preuves d'entretien simplifient bien des choses. Il est donc **important de toujours entretenir régulièrement votre véhicule récréatif**, conformément aux recommandations du fabricant, **et d'en conserver toutes les preuves d'entretien**. Une telle façon de faire vous permettra d'en assurer le bon fonctionnement et facilitera le traitement efficace de votre dossier de réclamation.